



Communiqué de presse ANCIC du 29 mai 2018 suite au référendum du 25/05/2018 sur l'abrogation du 8ème amendement de la Constitution irlandaise.

L'ANCIC félicite les citoyen.ne.s irlandais.es d'avoir exprimé aussi favorablement leur intention de légaliser l'avortement dans leur pays et espère que cette initiative sera reprise par les autres territoires européens dont les lois restrictives limitent encore la liberté des femmes et mettent en péril leur santé : l'Irlande du Nord, la Pologne, Chypre, Malte et Andorre.

Le bureau de l'ANCIC

Contact Presse

ANCIC : info@ancic.asso.fr